



# ***Pour la CGT c'est NON !!!!!***

*Le Comité Technique du mardi 09 Novembre 2021 aura marqué une forte opposition syndicale de la CGT mais également de l'ensemble des représentants SUD et CFDT.*

*Ensemble nous avons argumenté, chacun dans son expression, combien nous refusons et combattons les critères proposés par la municipalité, sur les lignes directrices de gestion des avancements de grades !!!*

- + Pour la CGT c'est « NON » !!!! Les salariés en longue maladie, doivent bénéficier d'un avancement de grade, compte tenu de leur échelon, de leur grade et de leur ancienneté !!!*
- + C'est encore « NON » !!!! Les salariés VICTIMES «D'Accident DE TRAVAIL » doivent pouvoir bénéficier d'un avancement de grade, dès lors qu'ils remplissent les conditions STATUTAIRES tel que défini par le statut du 13 juillet 83 !!!*
- + Pour la CGT c'est « NON » !!!!!!!!!!!!!!! Les salariés doivent être inscrits chaque année sur le tableau d'avancement de grade et non pas tous les Deux ans tel que le souhaite l'autorité territoriale !!!!*
- + Pour la CGT c'est « NON » !!!!!!!!!!!!!!! Les salariés sanctionnés (Conflit qui oppose le salarié et son employeur) doivent bénéficier d'un avancement et figurer sur le tableau d'avancement annuel au même titre que tous les fonctionnaires Territoriaux de France dès lors qu'ils répondent aux critères statutaires de son cadre d'emploi « NON A LA DOUBLE PEINE » !!!!!*

*Face à la détermination affichée sans faille des organisations syndicales, la Municipalité a choisi de retirer le dossier des lignes directrices des avancements de grades... pour ne pas essayer, à nouveau un vote unanime des représentants du personnel.*

*La CGT en accord avec l'ensemble des forces syndicales SUD et CFDT ont pris la décision de se réunir le vendredi 12 novembre 2021 pour construire, dans notre collectivité, une assemblée générale UNITAIRE...*

*La CGT des territoriaux quant à elle, s'engage à se rapprocher des organisations syndicales de notre territoire Sevrans Villepinte Tremblay pour élargir les réflexions et construire les moyens d'un rapport de force capable de trouver les solutions aux besoins des salariés et plus largement aux besoins des fonctionnaires Territoriaux, de Santé et d'Etat.*